

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 264

AMENDEMENT

présenté par

Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
et Mme Voynet

TITRE

À la fin, supprimer les mots :

« et le respect des victimes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et social vise à redonner à ce projet de loi son intitulé exact.

En effet, les dispositions relatives au respect des victimes sont particulièrement résiduelles de sorte qu'en commission des lois, un nombre important d'amendements du groupe Ecologiste et social ont été déclaré irrecevables alors qu'ils visaient à améliorer le traitement judiciaire des victimes d'infractions comme une meilleure information des victimes tout au long de la procédure, une meilleure indemnisation devant la Commission d'indemnisation des victimes ou encore une prise en compte de la victimisation secondaire.

Au regard de ces éléments, il serait mensonger de conserver cet intitulé.